

Déchèteries DECOSET - PASS obligatoire



Decoset vous facilite l'accès à ses déchèteries.

Pour faciliter l'accès à l'ensemble des déchèteries de son territoire, le Syndicat Mixte Decoset met en place un PASS DÉCHÈTERIE à compter du 1^{er} juillet 2023.

L'accès aux déchèteries est normalement réglementé et soumis à la présentation d'un justificatif de domicile. Mais compte tenu de la difficulté à faire respecter cette obligation légale et pour faciliter la vie à ses usagers, le Syndicat propose désormais à ses utilisateurs de créer un compte, afin d'obtenir un Pass permettant d'accéder à l'ensemble des déchèteries du territoire, sans limitation géographique pour les particuliers résidant sur le territoire de Decoset, et à l'exception des professionnels.

Depuis le 1^{er} mars 2024, ce PASS DÉCHÈTERIE est devenu obligatoire pour accéder aux déchèteries lors de chaque venue. Il est scanné par les agents à l'entrée.

Pour obtenir mon PASS :

- Site internet DECOSET [decoset.fr](https://www.decoset.fr)
- Atelier numérique hebdomadaire en mairie avec Laurie SELVE le mardi matin (06.75.41.89.15).

Pour que la demande soit valide, **il est impératif de fournir un justificatif de domicile (facture d'électricité, de gaz, internet...) de moins de 3 mois.**

Le PASS est nominatif et strictement réservé aux membres d'un foyer.

Pour les personnes en situation de précarité numérique, **il est également possible de retirer un formulaire papier sur les différentes déchèteries du Syndicat ou d'adresser une demande par courrier** (en joignant les informations suivantes : nom, adresse, justificatif de domicile, n° de téléphone) à l'adresse suivante :

Syndicat Mixte Decoset
2-4 rue Jean Giono
31130 Balma

**À partir du 1er juillet 2023,
l'accès aux déchèteries du
territoire est facilité !**



Demandez dès à présent votre

PASS DÉCHÈTERIE

Afin d'éviter aux usagers d'apporter un justificatif de domicile à chacune de leur venue, Decoset met en place un PASS permettant d'accéder à l'ensemble des déchèteries du territoire.

**Au 1er Mars 2024, ce PASS devra
être présenté pour accéder aux
sites*.**

**Scannez le QR Code pour
créer votre compte !**



**Un PASS temporaire vous sera délivré en attendant la validation de votre compte.
L'accès aux déchèteries est interdit aux professionnels.*